



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 12 février 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	34
Votants :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUIOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET,

Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE

Excusés : Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE-BOYER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA CHEVALIER

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Engagement de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CONDAT SUR VEZERE

Bertrand CAGNIART, Vice-Président en charge de l'urbanisme présente le rapport suivant :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-32 et L.153-34 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CONDAT-SUR-VEZERE ;

AR Prefecture

024-200041150-20250219-DE2025_012-DE
Reçu le 21/02/2025

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2021 prescrivant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CONDAT-SUR-VEZERE ;

Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir présente les motifs qui justifient l'engagement de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CONDAT-SUR-VEZERE, à savoir :

✓ La modification de l'article 2 de la zone A, alinéa 2.8 relatif au secteur Apa, afin d'autoriser les constructions et installations destinées aux services publics ou d'intérêt collectif, en vue du développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Bertrand CAGNIART, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- 1) **D'ENGAGER** la modification simplifiée n°1 du PLU de CONDAT-SUR-VEZERE en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :
- 2) **DE PRÉCISER** les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 sous la forme d'un dossier complet consultable à la mairie de CONDAT-SUR-VEZERE ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, pôle des services publics, 58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU, pendant un mois, aux jours et heures d'ouverture habituels au public. La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 sera annoncée dans la presse au minimum 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- 3) **QUE** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification simplifiée n°1 seront inscrits au budget de l'exercice considéré et suivants.
- 4) **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte en lien avec l'engagement de la modification simplifiée n°1 du PLU de CONDAT-SUR-VEZERE.

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21, la présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage à la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et à la mairie de CONDAT-SUR-VEZERE pour une durée d'un mois.
- D'une parution dans un journal publié sur le département.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 19/02/2025

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 50 96 10
Le Président,
Dominique BOUSQUET
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20250219-DE2025_012-DE
Reçu le 21/02/2025